

Le cdH, champion des dépenses électorales lors du scrutin wallon

EXPRESS

Les **partis politiques** ont dépensé plus de **4 millions** d'euros à l'occasion de la campagne pour l'élection des membres du Parlement wallon. Les **candidats** ont, de leur côté, dépensé **2,6 millions** pour leur propagande.

Faute d'avoir remis leur déclaration de dépenses, **130 candidats sont en infraction** et risquent d'être poursuivis par le parquet.

La commission des dépenses électorales du Parlement wallon pointe plusieurs **manquements au niveau des présidents de circonscription**, en particulier à Nivelles.

Le cdH a dépensé 1,6 million d'euros pour sa propagande lors des dernières élections du Parlement wallon, le 25 mai 2014.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Lors de la dernière campagne électorale pour l'élection des membres du Parlement wallon, le 25 mai 2014, c'est le cdH qui a dépensé le plus d'argent pour sa propagande politique. C'est ce qui ressort du rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales du Parlement wallon, chargée de vérifier les dépenses électorales des partis et des candidats pour le scrutin régional wallon.

Les Humanistes ont dépensé au total 1.613.509,32 euros pour leur campagne. Ce montant intègre les dépenses du parti (980.496,05 euros) ainsi que celles des candidats (633.013,27 euros). Derrière le cdH, on trouve le PS, le MR et Ecolo (*lire notre infographie*).

Ce sont au total 6.628.869,73 euros qui ont été dépensés. Les formations politiques ont consacré pour leur image un peu plus de 4 millions d'euros. Quant aux 1.772 candidats aux élections régionales, ils ont injecté 2,6 millions d'euros pour leur propagande personnelle.

Les chiffres repris par le rapport parlementaire peuvent donner lieu à différentes lectures. Si le cdH est le champion tant au niveau des dépenses globales que celles du parti, ce sont les candidats du PS (882.881 euros) qui ont dépensé le plus d'argent pour s'assurer de leur visibilité.

Trois partis en faute

Au niveau du respect des règles, la commission ne constate aucun dépassement des plafonds fixés par la loi pour les partis qui ont rentré leurs déclarations. Aucun parti n'a ainsi dépassé le plafond d'1 million d'euros autorisé pour la campagne. Au niveau des différents candidats qui ont rentré leur déclaration de dépenses, les limites imposées par la circonscription ont également été respectées.

Il faut dire que les excès sont punissables. En cas d'infraction, les sanctions sont sévères. Elles peuvent aller de la perte du droit au financement complémentaire pour un parti à un emprisonnement de huit jours et une amende de 50 à 500 euros pour un candidat.

Restent quelques «distracts»... Trois petits partis (P+, Rassemblement wallon et Udl) n'ont toujours pas rentré leurs déclarations de dépenses. Cependant, sans élus, ces formations sont difficilement sanctionnables car elles ne bénéficient pas de financements publics complémentaires. Face à cette incohérence, la commission demande au ministre de l'Intérieur de «prendre l'initiative de revoir la législation pour assurer à l'avenir l'adéquation des sanctions».

130 candidats hors-la-loi

La commission s'indigne également du nombre de candidats qui n'ont toujours pas rentré leurs déclarations. «Au total manquaient 130 déclarations», note la Commission. Et à entendre André Antoine (cdH), le président de la commission et du Parlement wallon, des sanctions vont être prises. «Ils vont être poursuivis», insiste-t-il.

La commission a ainsi décidé à l'unanimité «de communiquer aux différents parquets concernés le nom des candidats qui, en dépit des rappels adressés, n'ont en définitive pas rentré leur déclaration de dépenses électorales, au mépris des règles légales applicables en la matière», note le rapport.

Et toujours selon le président du Parlement, les procureurs du Roi des juridictions de Namur et Nivelles ont annoncé qu'ils allaient poursuivre les fautifs.

Problème avec Nivelles

À côté de ces problèmes liés aux déclarations des candidats et des partis, les députés membres de la commission s'indignent du travail effectué par certains bureaux principaux de circonscription. D'après le code électoral, les présidents

des bureaux principaux de circonscription électorale sont tenus, dans les 75 jours de la date des élections, d'établir, à l'intention de la commission, un rapport sur les dépenses de propagande électorale engagées par les candidats et par les partis politiques.

Si la majorité des bureaux ont respecté les règles, d'autres, comme Soignies ou Tournai-Ath-Mouscron, ont dû être rappelés à l'ordre. Le bureau de Nivelles est particulièrement accablé par le rapport. «En date du 23 septembre 2014, a été adressé un nouveau courrier de rappel (le troisième, NDLR) à la présidence de la circonscription de Nivelles qui était toujours en défaut d'avoir communiqué son rapport.»

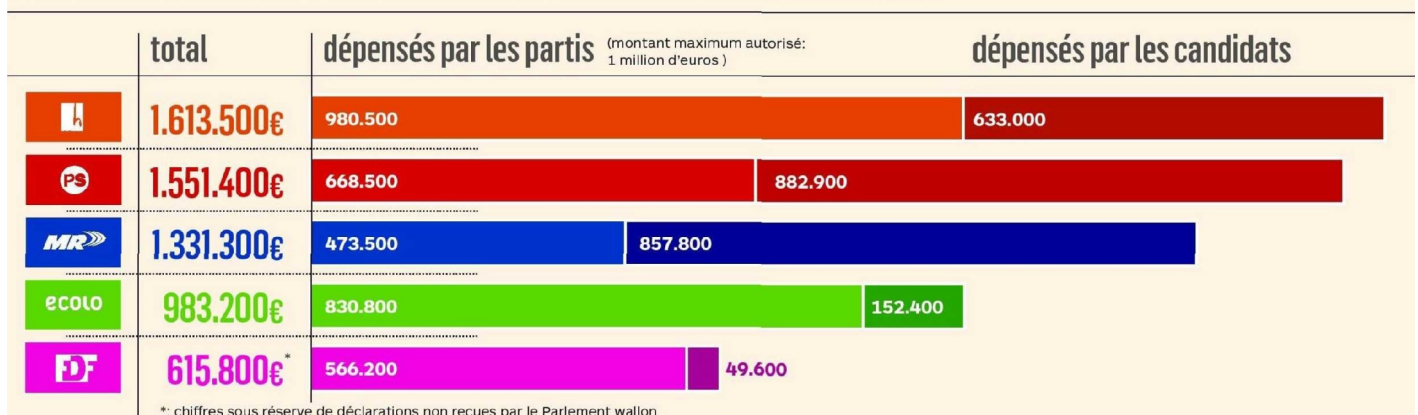
Sans réponse, «ce sont les membres de la commission parlementaire qui ont été directement chercher ces documents qui étaient des déclarations en vrac. Nivelles n'a tout simplement pas fait de rapports», explique Pierre-Yves Dermagne (PS), membre de la commission parlementaire.

Les présidents des cours d'appel justifient ces nombreux retards et l'absence de rapport par une surcharge de travail en lien avec la mise en place du tribunal de la famille et une pénurie de personnel. De leur côté, les députés de la commission parlementaire «invitent le ministre de l'Intérieur à rappeler la nécessité de remplir cette mission.»

6,6 millions €

Les partis politiques ont dépensé au total 6.628.869,73 euros pour leur propagande lors de la campagne électorale pour les élections du Parlement wallon du 25 mai 2014.

LES DÉPENSES DES PARTIS LORS DU SCRUTIN RÉGIONAL WALLON DU 25 MAI 2014 (les chiffres ont été arrondis)



TOP 3 DES DÉPENSES DES CANDIDATS PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (en euros, arrondis)

Circonscription	Maximum autorisé	Candidate 1	Candidate 2	Candidate 3
Charleroi	18.600	Véronique Cornet (MR) 17.700	Sophie Pécriaux (PS) 17.600	Latifa Gahouchi (PS) 16.800
Mons	14.700	Nicolas Martin (PS) 14.600	G.-L. Bouchez (MR) 14.500	Jacqueline Galant (MR) 14.500
Huy-Waremme	13.500	Hervé Jamar (MR) 13.400	C. Collignon (PS) 13.100	Magali Dock (MR) 13.000
Liège	23.100	Alain Onkelinx (PS) 23.100	J.-C. Marcourt (PS) 23.100	M.-D. Simonet (cdH) 22.800
Nivelles	18.000	Olivier Maroy (MR) 17.900	Valérie De Bue (MR) 17.700	Florence Reuter (MR) 17.700
Verviers	15.500	Pierre-Yves Jeholet (MR) 14.000	Véronique Bonni (PS) 13.900	Edmund Stoffels (PS) 13.300
Virton	11.500	Dimitri Fourny (cdH) 11.200	Yves Evrard (MR) 11.100	
Arlon-Marche-Bastogne	12.600	Willy Borsus (MR) 12.200	Josy Arens (cdH) 12.100	Philippe Courard (PS) 11.500
Thuin	12.600	Yves Binon (MR) 12.400	Paul Furlan (PS) 7.800	F. Fassiaux-Looten (PS) 3.400
Namur	16.400	M. Prévot (cdH) 16.300	Eliane Tillieux (PS) 16.000	J.-C. Luperto (PS) 16.000
Soignies	13.000	Olivier Destrebecq (MR) 13.000	F. Desquesnes (cdH) 12.600	Olga Zrihen (PS) 9.300
Dinant-Philippeville	13.200	François Bellot (MR) 13.000	P.-Y. Dermagne (PS) 12.500	